

2017



Rapport
annuel 2017

L'UTILISATEUR
EN TEMPS RÉEL

TABLE DES MATIÈRES

01	FAITS SAILLANTS	04
02	MOT DE LA DIRECTION	06
03	CONSEIL D'ADMINISTRATION	08
	COMITÉ DE DIRECTION	09
04	SURVOL DU TERRITOIRE	11
05	OFFRE DE SERVICE	12
06	MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS 2017	
	1. Déployer des solutions de transport collectif en réponse aux enjeux de mobilité sur le territoire	14
	2. Implanter des outils d'information clientèle performants pour améliorer l'expérience client	16
	3. Réaffirmer notre engagement envers la communauté	18
	4. Moderniser, transformer, innover	20
07	NOTRE PIERRE D'ASSISE : NOS EMPLOYÉS	22
08	RAPPORTS FINANCIERS	
	Résultats financiers	25
	États financiers	27
	Notes complémentaires	37
	Annexes	51



NOTRE VISION

FAIRE PARTIE INTÉGRANTE
DE LA COMMUNAUTÉ
EN APPORTANT DES
SOLUTIONS DE TRANSPORT
EFFICACES, NOVATRICES
ET ADAPTÉES AUX BESOINS
DE DÉPLACEMENT DES
PERSONNES.



NOTRE MISSION

ASSURER PAR DES MODES
DE TRANSPORT COLLECTIF
PERFORMANTS, LA MOBILITÉ
DES PERSONNES SUR LE
TERRITOIRE DE L'AGGLO-
MÉRATION DE LONGUEUIL
ET VERS MONTRÉAL.



NOS VALEURS

RESPECT

INTÉGRITÉ

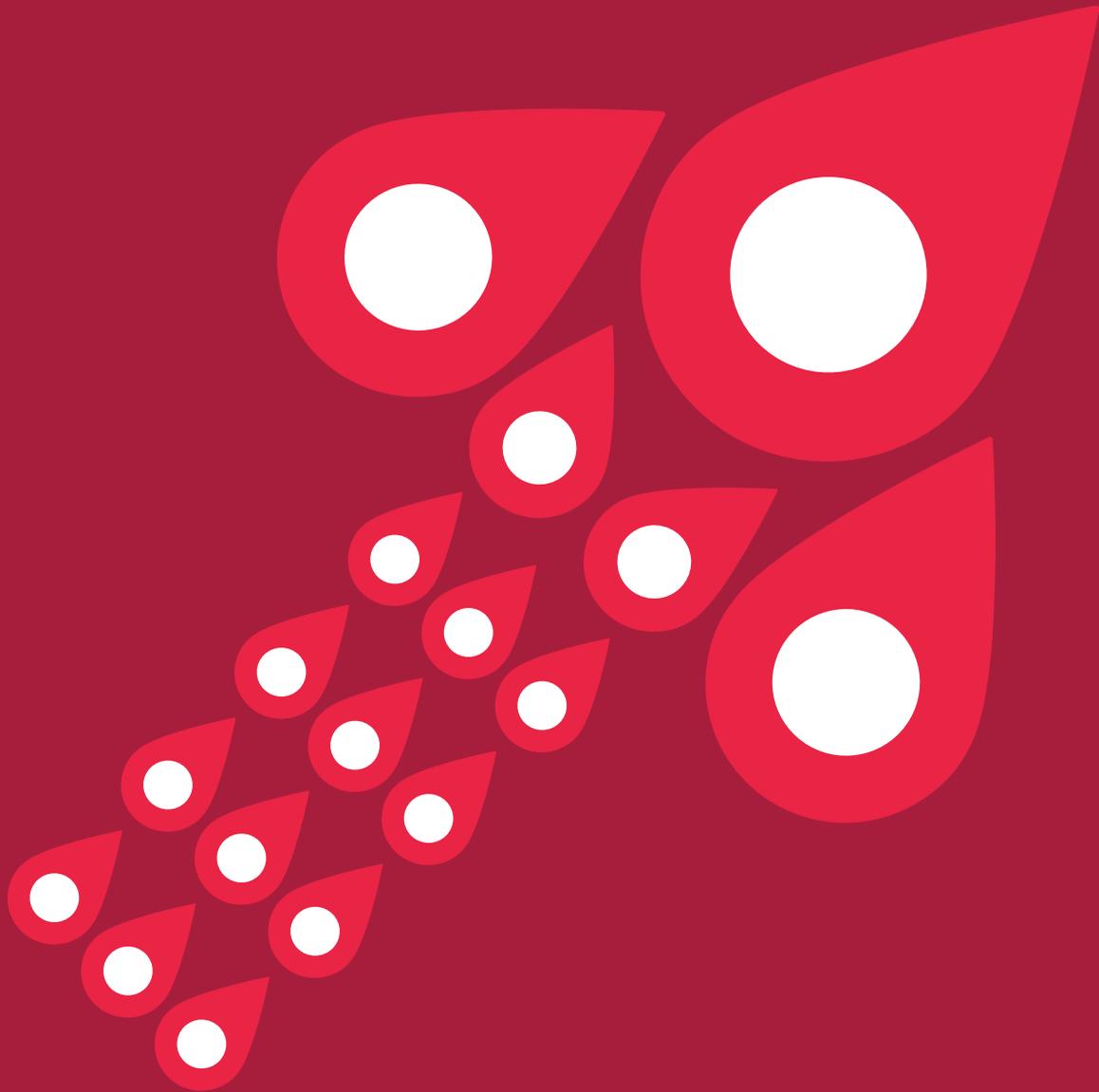
OUVERTURE
D'ESPRIT

ENGAGEMENT

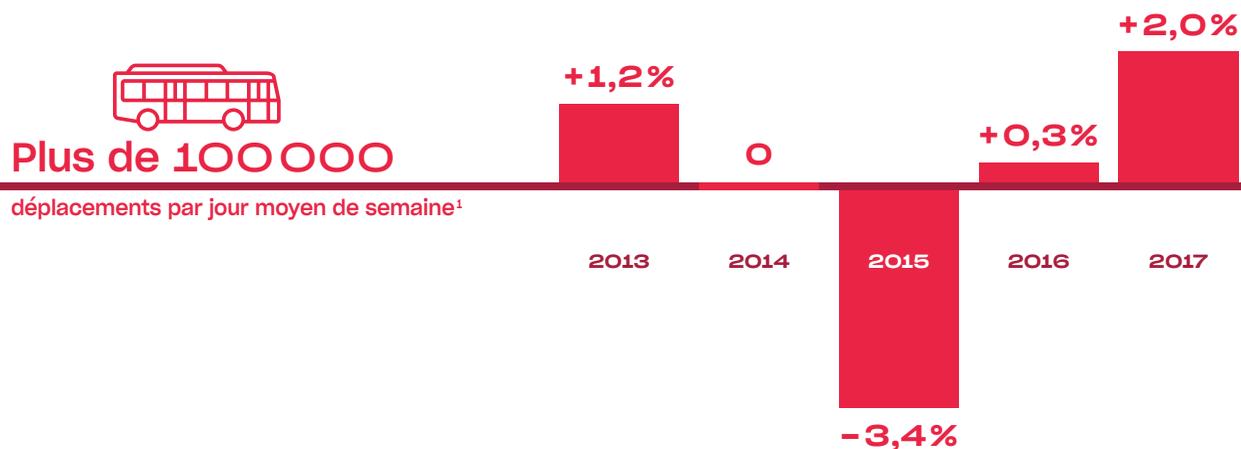


FAITS SAILLANTS

au 31 décembre 2017



ACHALANDAGE



LE RÉSEAU

790 KM

étendue du réseau

83

lignes régulières

01

ligne métropolitaine

72

lignes scolaires intégrées

14

lignes de taxi collectif

LE PARC D'AUTOBUS

447

autobus en service

87

à propulsion hybride

23

articulés

337

réguliers

âge moyen des véhicules :

9 ans

Le RTL offre également un service de transport adapté sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et, en collaboration avec les autres sociétés de transport de la région, vers l'ensemble du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

1 104

employé(e)s

24%

femmes

76%

hommes

LE NOMBRE D'ARRÊTS DU RTL

3 371

arrêts

677

avec un abribus

2 694

réguliers

1 Inclut les correspondances

02

MOT DE LA DIRECTION



Pierre Brodeur

Pierre Brodeur

président du conseil
d'administration et
maire de la Ville de
Saint-Lambert



Michel Veilleux

Michel Veilleux

directeur général

Au cœur de la mobilité durable, le RTL est plus présent que jamais dans la communauté. En plus de déplacer quelque 100 000 personnes à chaque jour, dont près du quart dans le corridor du pont Champlain, le RTL a multiplié, en 2017, ses partenariats pour assurer une présence accrue dans différentes activités culturelles et sportives de l'agglomération. Le soutien au Groupe communautaire L'itinéraire et la collaboration avec le Festival Lumifest représentent quelques exemples des nouvelles activités auxquelles s'est associé avec fierté le RTL. C'est aussi en 2017 que le SkiBus a pris forme pour transporter quelques centaines de skieurs vers le mont Saint-Bruno et que le Bus des îles a été inauguré pour faire découvrir la plage municipale de Longueuil et le parc national des Îles-de-Boucherville. Ces navettes récréo-touristiques ont eu un succès retentissant !

« Pour soutenir la demande et répondre aux besoins grandissants, les investissements majeurs à venir permettront au RTL de poursuivre cette croissance. »

Pierre Brodeur

Outre notre engagement accru au sein de la communauté, 2017 a été une année importante pour le RTL. Nous avons connu une augmentation de l'achalandage de 2 % pour le transport régulier et de 2,14 % pour le transport adapté. Ces hausses nous démontrent clairement que le transport en commun devient de plus en plus une solution intéressante pour favoriser la mobilité urbaine.

Plus que jamais, le transport en commun a été au cœur des préoccupations des différents paliers gouvernementaux et des sommes importantes ont été mises à la disposition de l'ensemble des sociétés de transport. Le RTL a d'ailleurs soumis de nombreux projets et a obtenu des investissements totalisant plus de 140 M\$, ce qui permettra notamment de procéder à la modernisation de certaines de nos infrastructures et d'améliorer l'expérience client.

Ces investissements massifs sont certes intéressants et nous ont forcés à revoir nos façons de faire pour optimiser certains de nos processus et ajuster notre structure organisationnelle afin d'être en mesure de réaliser les nombreux projets et de poursuivre notre tâche première : livrer un service de qualité pour nos usagers.

« Nous avons revu notre structure et consolidé notre équipe de gestion pour prendre un leadership fort au niveau du transport collectif dans la grande région métropolitaine, et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyens de l'agglomération. »

Michel Veilleux

C'est ainsi que nous avons créé une direction principale aux opérations qui regroupe l'Entretien et l'ingénierie, l'Exploitation et le transport adapté. Notre direction Innovation, marketing et partenariat a été scindée pour procéder à la création de la Direction stratégies et expérience client et la Direction communications et affaires publiques. La Direction technologies de l'information et systèmes de transport intelligents fait maintenant partie de notre équipe de gestion. Cette fonction est la pierre angulaire de l'amélioration du service pour les années à venir. Enfin, la Direction gestion du portefeuille de projets a été mise sur pied pour encadrer et assurer le suivi rigoureux des nombreux projets à venir. Ces ajustements nous ont permis d'intégrer de nouveaux membres parmi le groupe.

L'arrivée de nouveaux joueurs à la direction est venue renforcer la concertation et la collaboration des équipes pour maintenir la cohérence et la fluidité du travail.

L'année 2017 s'est aussi déroulée sous le signe des élections municipales. C'est ainsi que la majorité des membres du conseil d'administration a fait l'objet de nouvelles nominations et que nous avons accueilli ces administrateurs.

«À mon arrivée au RTL, j'ai rapidement pris conscience de l'expertise et de la profondeur des équipes en place. Je suis convaincu que nous avons des assises solides pour faire face aux nombreux défis qui attendent le RTL au cours des prochaines années. Le RTL deviendra, sans aucun doute, un allié de taille pour assurer une meilleure mobilité à nos citoyens.»

Pierre Brodeur

Tous ces changements insufflent un vent de fraîcheur et un renouveau au RTL, et ce, au moment même où un virage important s'amorce sur notre territoire avec l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM). Ce nouveau mode de transport structurant, désiré depuis bon nombre d'années, forcera la révision d'une portion appréciable de notre service pour mieux desservir notre clientèle. L'année 2017 a donc permis au RTL de mettre en place la structure et les moyens nécessaires pour amorcer ce virage qui transformera le transport en commun dans la région.

En 2017, nous avons également poursuivi les négociations de nos trois conventions collectives. Une première entente a été conclue à l'été 2017 avec nos employés de l'entretien.

Tous ces changements et bouleversements de notre organisation n'auraient pu se réaliser sans l'engagement et le dévouement de nos 1104 employés. Au RTL, nous pouvons compter sur une base d'employés fidèles et loyaux qui ont à cœur de livrer un service de qualité pour les usagers. Nous les remercions du travail accompli.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du conseil d'administration au 31 décembre 2017



Pierre Brodeur
vice-président et
maire de la Ville de
Saint-Lambert



Claudio Benedetti
conseiller de la
Ville de Brossard



Isabelle Bérubé
conseillère de la
Ville de Saint-Bruno-
de-Montarville



Nathalie Boisclair
conseillère de la
Ville de Longueuil



**Jean-François
Boivin**
conseiller de la
Ville de Longueuil



Nancy Decelles
représentante
des usagers du
transport adapté



Jacques Lemire
conseiller de la
Ville de Longueuil



Robert Myles
conseiller de la
Ville de Longueuil



Hélène Picard
représentante
des usagers du
transport en commun



Jacques E. Poitras
conseiller de la
Ville de Longueuil



Magalie Queval
conseillère de la
Ville de Boucherville



Jonathan Tabarah
conseiller de la
Ville de Longueuil

Faisant suite aux élections municipales de novembre 2017, un nouveau conseil d'administration a été nommé et s'est réuni pour une première fois en séance publique le 6 décembre. Celui-ci est formé d'élus qui représentent chacune des villes de l'agglomération.

À noter qu'en date du 31 décembre 2017, la fonction de président n'avait pas encore fait l'objet d'une nomination au conseil de l'agglomération. M. Pierre Brodeur a été nommé président en janvier 2018.

Au cours de l'année, le conseil d'administration du RTL a siégé en comité à 19 reprises et a tenu 11 assemblées publiques.

Le conseil a approuvé 13 règlements d'emprunt totalisant plus de 160 M\$.

De plus, 27 contrats de biens et services ont été octroyés par le CA en 2017, pour un montant de près de 250 M\$.

Nouvelle gouvernance métropolitaine

Le RTL a participé activement aux travaux du comité de transition, et à compter du 1^{er} juin, avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), vers la nouvelle gouvernance en transport en commun, notamment la politique de financement des sociétés.

C'est dans ce cadre que nous avons obtenu la confirmation que les opérations de l'Express Chevrier (ligne 90) nous étaient confiées jusqu'à l'arrivée du REM et que la gestion des actifs métropolitains sur le territoire nous était déléguée.

Par ailleurs, les discussions se sont poursuivies avec l'ARTM sur un projet d'entente transitoire, premier pas vers la contractualisation des services du RTL.

COMITÉ DE DIRECTION

au 31 décembre 2017



Michel Veilleux
—
directeur général



Sylvain Gonthier
—
directeur principal
opérations



Martine Alié
—
directrice
ressources humaines



Natacha Bouvier
—
directrice
technologies de l'information
et systèmes de transport
intelligents



Laurent Chevrot
—
directeur
stratégies et
expérience client



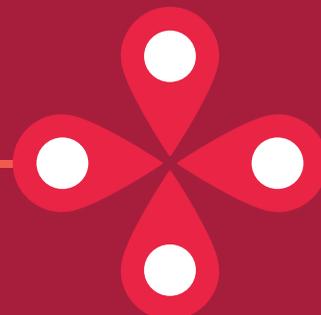
Carole Cousineau
—
secrétaire corporative
et conseillère juridique



Daniel Jean
—
directeur
finances et trésorier



Nicolas Tanguay
—
directeur
planification et
développement du transport



« PASSIONNÉ DE TRANSPORT COLLECTIF DEPUIS MON TOUT JEUNE ÂGE, C'EST AVEC FIERTÉ QUE JE PARTICIPE À LA MOBILITÉ DES PERSONNES À TITRE D'AMBASSADEUR DU RTL SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL.

LES ÉCHANGES AU QUOTIDIEN AVEC LES CLIENTS, UN BONJOUR MATINAL, QUELQUES CONSEILS POUR SE RENDRE À DESTINATION... JUMELÉS À UN CHOIX D'HORAIRES FLEXIBLES ET VARIÉS, TOUT CELA CONTRIBUE À OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL DES PLUS STIMULANT. »



Tristan Roy

Chauffeur au RTL
depuis 2006



SURVOL DU TERRITOIRE

427 050
citoyens

309,6
km²

POPULATION¹

Boucherville
42 201 9,9%

Brossard
88 019 20,6%

Longueuil
246 899 57,8%

Saint-Bruno-de-Montarville
27 140 6,4%

Saint-Lambert
22 791 5,3%

SUPERFICIE² (en km²)

Boucherville
81,1 26%

Brossard
52,2 17%

Longueuil
122,9 40%

Saint-Bruno-de-Montarville
43,3 14%

Saint-Lambert
10,1 3%

¹ Gazette officielle du Québec au 27 décembre 2017

² Source : agglomération de Longueuil

05

OFFRE DE SERVICE

	Heures d'activité des bus	Kilomètres annuels parcourus
Lignes régulières	907 314	20 353 577
Taxi collectif	37 611	845 453
Service scolaire intégré	31 661	580 947
Ligne métropolitaine	32 940	901 829
TOTAL	1 009 526	22 681 806

INDICATEURS DE PERFORMANCE		
	2017	2016
Taux de ponctualité du service	83,9%	83,8%
Taux de disponibilité des véhicules	99,8%	99,8%
Service commercial (heures)	688 967	690 186
Plaintes clients par 100 000 déplacements	8,6	8,1

Réseau régulier

Plusieurs améliorations de service ont été apportées au cours de l'année dans le but d'optimiser notre offre et de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

- Augmentation de la fréquence sur les lignes 14 à Brossard, 19 à partir de Saint-Hubert, et 45 entre les terminus Panama et Centre-ville ainsi que pour la ligne 180 à Boucherville.
- Ajout de 4 lignes scolaires intégrées.
- Modifications à l'horaire de certaines lignes pour optimiser les correspondances avec le métro et autres lignes de bus.
- Optimisation des temps de parcours pour une meilleure ponctualité du réseau.



**BONIFIER
OPTIMISER
PERFORMER**



Transport adapté

Pour l'année 2017, nous avons observé une augmentation de 2,14 % de l'achalandage par rapport à 2016. Les dépenses relatives au transport adapté se sont chiffrées à 8,62 M\$. Au 31 décembre, un total de 5 440 personnes étaient admises à ce service, en hausse de 11 % comparativement à l'année précédente.

Une migration importante des déplacements en minibus vers le taxi adapté a permis une plus grande optimisation des coûts.

Le programme de clients mystère pour l'évaluation du service a été bonifié de manière importante au cours de l'année 2017. Celui-ci nous permet de mieux comprendre les éléments qui influencent les attentes et les perceptions des clients et favorise un meilleur contrôle de la qualité du service.

	2017	2016
Déplacements en minibus	80 892	100 942
Déplacements en taxi adapté	68 333	38 496
Déplacements en taxi régulier	223 668	225 652
TOTAL	372 893	365 090

ACHALANDAGE EN HAUSSE DE 2,14 %



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2017	2016	Variation
Plaintes client par 10 000 déplacements	12	15	-13%
Heures de service par minibus	34 085	43 675	-22%
Nombre de minibus en période de pointe	13	19	-32%
Nombre de taxis disponibles en période de pointe	315	277	+14%


06

MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS 2017



Notre objectif vise à déployer tous les efforts possibles pour améliorer notre offre de service et assurer la satisfaction de notre clientèle.

Grâce à un financement annoncé de plus de 140 M\$ par les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, pas moins de 56 projets du RTL ont été autorisés en 2017.

Un plan de ressources a été mis en place, à l'été 2017, afin d'enclencher la réalisation de plusieurs projets, lesquels se poursuivront en 2018 et 2019. Les actions du RTL se déclineront en une série d'activités qui auront un effet indéniable sur l'offre de service.

1. DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE TRANSPORT COLLECTIF EN RÉPONSE AUX ENJEUX DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

Acteur incontournable de la mobilité des personnes, le RTL travaille en collaboration constante avec les villes de l'agglomération de Longueuil et autres organismes communautaires et économiques dans le but de réaliser des projets porteurs pour notre clientèle.

Que ce soit en matière d'accessibilité universelle par le réaménagement des infrastructures, de mise en œuvre de nouveaux trajets ou d'implantation de mesures préférentielles pour bus (MPB) et de stationnements incitatifs, tous les intervenants se mobilisent pour permettre d'offrir aux clients du transport collectif une gamme de services toujours plus performants et axés sur leurs besoins.

Des projets d'envergure

- Finalisation des plans et devis pour la voie réservée sur le boulevard de Mortagne à Boucherville qui sera réalisée au cours de la prochaine année.
- Études complémentaires pour l'élaboration de mesures d'atténuation dans le cadre de la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.
- Analyse de gain du temps de parcours des autobus sur le boulevard du Quartier à Brossard.
- Planification des travaux à effectuer en 2018 sur le boulevard Taschereau pour l'implantation



de 21 abribus accessibles de nouvelle génération en prévision de l'introduction du service Express sur cette importante artère.

De plus, dans une perspective de développement durable et de réduction des coûts d'électrification, un projet pilote a été mis en place à Brossard pour alimenter à l'énergie solaire l'éclairage de ce type d'abribus.

- Ajout de voies réservées en 2018-2019 sur les boulevards Grande-Allée et du Quartier Nord réalisé en étroite collaboration avec la Ville de Brossard.
- L'amorce de plans de travail pour la réfection ou l'agrandissement de deux stationnements incitatifs à Boucherville, ceux des boulevards de Mortagne et De Montarville.

Des services de plus en plus accessibles

L'accessibilité universelle constitue l'une des principales priorités du RTL. C'est pourquoi nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité restreinte.

L'ajout en 2017 d'autobus munis d'une rampe d'accès a permis l'introduction de deux nouvelles lignes accessibles aux fauteuils roulants, manuels ou motorisés. Les lignes 80 à Boucherville et 28 à Longueuil s'ajoutent à celles déjà en service, pour un total de 9 lignes accessibles sur le territoire.

Au fur et à mesure que notre parc d'autobus équipés de rampes augmentera au cours des prochaines années, d'autres lignes seront ajoutées.

Le transport collectif pour favoriser l'accès aux sites récréotouristiques du territoire

SkiBus

À l'hiver 2017, le RTL lançait, en collaboration avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, le projet pilote SkiBus à destination de la station Ski Saint-Bruno. Ce service gratuit de navette offert tous les week-ends du 7 janvier au 7 mars a permis à plusieurs adeptes de la pratique des sports de glisse de découvrir cet important attrait touristique dans notre région.

Notons qu'en raison du succès du SkiBus en 2017, l'expérience a été renouvelée à l'hiver 2018 avec un service bonifié à partir du métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke.

Bus des îles

En partenariat avec la Ville de Longueuil, Tourisme Montérégie et la Sépaq, le RTL lançait à l'été 2017 un projet pilote de desserte gratuite de la plage municipale de Longueuil et du parc national des Îles-de-Boucherville.

Offerte tous les week-ends du 22 juillet au 3 septembre 2017, la navette Bus des îles a ainsi transporté des centaines d'amateurs de nature et de plein air vers ces deux incontournables destinations de l'été.

Fort du succès retentissant de la navette en 2017, le Bus des îles sera à nouveau proposé pour la saison estivale 2018.

2. IMPLANTER DES OUTILS D'INFORMATION CLIENTÈLE PERFORMANTS POUR AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT



La solution Chrono

Faisant suite au succès de son projet pilote tenu en 2016, le RTL a débuté en 2017 le déploiement du système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs Chrono, en collaboration avec le Réseau de transport métropolitain (RTM-exo).

Système d'aide à l'exploitation

Nous avons amorcé une étape importante dans le déploiement d'équipements d'information qui permettent d'assurer une meilleure efficacité du service et une communication optimale avec les chauffeurs. Le système leur fournit ainsi des données précises et en temps réel sur le progrès de leur parcours, les perturbations, comme les détours par exemple, et la localisation des bus en temps réel par notre centre de contrôle. Le déploiement se poursuit en 2018.

Systèmes d'information voyageurs

Nous avons lancé, en 2017, l'application mobile métropolitaine Chrono pour tablettes et téléphones intelligents, disponible sur iOS et Android. Les utilisateurs peuvent ainsi en tout temps planifier leurs déplacements et consulter les horaires et les trajets des bus, ou encore, enregistrer des favoris.

Des fonctionnalités additionnelles seront introduites progressivement au cours des prochaines années :

- La localisation des bus en temps réel sur l'application mobile, dès le printemps 2018 pour les lignes accessibles et sur toutes les lignes à mesure que les autobus seront dotés de l'équipement requis.
- Les heures de passage des bus diffusées en temps réel sur l'application mobile ainsi que sur des afficheurs installés dans certains abribus.



Un prix Reconnaissance a été décerné au RTL pour le déploiement de la solution Chrono, dans le cadre du colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ).

Le service à la clientèle

Les employés du Service à la clientèle ont traité plus de 100 000 appels au cours de l'année 2017. Quelque 5 400 événements clients ont été recensés pour l'ensemble des services offerts par le RTL, incluant des plaintes, des demandes de service et des commentaires.

Les plateformes numériques

Les technologies numériques, et plus particulièrement les réseaux sociaux, transforment profondément notre façon d'interagir avec nos clients. Dans cette optique, la croissance de l'utilisation d'appareils mobiles nous permet de partager directement et plus rapidement une information ponctuelle et disponible sur plateformes multiples.

RÉSEAUX SOCIAUX

au 31 décembre 2017

		Nombre d'abonnés	Comparativement à 2016	Nombre de publications
	Facebook	5 244	+27%	198
	Twitter info-réseau RTL_Info	4 600	+23%	3 087
	Twitter nouvelles RTL_Longueuil	1 640	+67%	110
	LinkedIn	2 124	+15%	155

SITE WEB

nombre de visites annuelles:

2,5 millions

par type d'appareil:

ordinateur:

28,7%

mobile:

63,5%

tablette:

7,8%

3. RÉAFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

À titre d'organisme public de transport, le RTL joue un rôle social et économique de premier plan en assurant aux citoyens de l'agglomération de Longueuil des solutions de transport pratiques et avantageuses.

Dans cette optique, nous avons mis sur pied un comité de partenaires afin d'approfondir le dialogue avec le milieu. Cette démarche nous permettra de mieux comprendre les enjeux de la communauté en matière de transport et de leur faire part des initiatives réalisées ou en cours de réalisation par le RTL. Le comité se réunit au moins une fois par année.

Programme de familiarisation au transport collectif des élèves qui présentent des besoins particuliers

Encouragé par le succès de ce programme avec la Commission scolaire Marie-Victorin, le RTL a élargi son programme de familiarisation aux commissions scolaires Riverside et des Patriotes.

Celui-ci permet de développer au maximum l'autonomie de ces jeunes clients selon une approche plus inclusive et d'améliorer l'accessibilité au réseau régulier, qui propose des solutions de déplacements plus souples que le transport adapté.

RTL au primaire

Fort du succès du programme présent dans plus de 70 écoles, le RTL le déploie maintenant auprès des trois commissions scolaires de l'agglomération de Longueuil, soit des Patriotes, Riverside et Marie-Victorin. Offert depuis 2008, celui-ci permet aux élèves du primaire, accompagnés de leur enseignant, d'utiliser gratuitement les services du RTL en dehors des périodes de pointe, dans le cadre de sorties scolaires.

PRÉVENIR SENSIBILISER COLLABORER

Prévention et sécurité routière

Soucieux de promouvoir la sécurité routière pour tous, le RTL a présenté, en collaboration avec la SAAQ et Contrôle routier Québec, des ateliers de sensibilisation aux risques que représente pour les piétons, cyclistes et automobilistes, la visibilité réduite des conducteurs de véhicules lourds due aux angles morts.

Offerts aux clients du transport collectif et au public en général, ces ateliers ont eu lieu les 13 et 15 juin 2017, dans les stationnements des terminus Panama et Longueuil.

Ce sont plus de 600 personnes qui ont ainsi été conscientisées lors de cette activité.





Partenaire des milieux culturel et caritatif sur le territoire de l'agglomération de Longueuil

À nouveau cette année, le RTL s'implique auprès de nombreux acteurs du domaine de la culture et de plusieurs organismes à vocation caritative.

Déjà présent en soutien à plusieurs événements aux quatre coins de l'agglomération, nous continuons d'offrir aux citoyens des solutions de transport pratiques et rapide d'accès pour faciliter leurs déplacements lors de ces grands rassemblements et tout au long de l'année.



Nouveau en 2017

- Le RTL s'implique auprès du Groupe communautaire L'itinéraire en proposant le transport gratuit aux camelots du magazine qui peuvent circuler sans frais dans les autobus du RTL et ainsi accéder à différents sites de distribution.
- À titre de partenaire des célébrations du 350^e anniversaire de la ville de Boucherville, le RTL a offert, la journée du 19 août, un service de navettes qui ont sillonné les rues de la ville pour amener les résidents vers les quatre lieux d'exposition. De plus, des autobus du RTL ont participé, le dimanche 20 août, au grand défilé d'une quarantaine de véhicules exposés.
- Transporteur officiel du Festival Lumifest, tenu du 12 au 14 octobre dans le Vieux-Longueuil, le RTL a fourni le transport gratuit sur les lignes 8, 28 et 88 pendant tout le week-end aux titulaires d'un coupon d'embarquement à cet effet.
- Le Marché de Noël et des traditions dans le Vieux-Longueuil constitue un incontournable happening familial du temps des fêtes. À titre de transporteur officiel de l'événement, le RTL a offert le service gratuit sur les lignes 8, 28 et 88, sur présentation du coupon d'embarquement, afin de faciliter l'accès au site pendant le week-end du 15 au 17 décembre.

4. MODERNISER, TRANSFORMER, INNOVER

Électrification du réseau

À l'été 2017, le RTL annonçait son intention de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de cinq autobus 100 % électriques de type midibus, d'une longueur de 30 pieds.

Une première au Québec, cette démarche s'inscrit dans la poursuite de l'électrification de notre réseau. Elle a été rendue possible grâce à un investissement des gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun.

Ces véhicules offrent ainsi une alternative de desserte pour l'agglomération de Longueuil. À titre d'exemple, ils pourront être utilisés en dehors des heures de pointe ou dans des secteurs à plus faible achalandage.

Par ailleurs, le RTL continue l'intégration de la technologie hybride à son parc d'autobus et demeure parmi les organismes de transport possédant l'une de plus importantes flottes d'autobus hybrides au Québec. L'achat, en 2017, de 37 nouveaux véhicules, dont 22 offrent la climatisation, porte à 109 le nombre total d'autobus hybrides en service au début 2018, soit près de 25 % du parc d'autobus.

Ces initiatives font partie de notre stratégie de réduction de l'empreinte du réseau sur l'environnement et contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'agglomération de Longueuil.

Réfection des infrastructures immobilières

Le conseil d'administration du RTL adoptait en 2017 deux règlements d'emprunt totalisant 92 M\$ pour la réfection des infrastructures immobilières. Une somme de 77 M\$ sera affectée à la restauration du centre d'exploitation de Saint-Hubert et 15 M\$ pour celui situé à Longueuil.

Les travaux débuteront en 2018 et se poursuivront au moins jusqu'en 2022.



Modernisation du mobilier urbain

Dans une perspective de développement durable et de réduction des coûts, un projet pilote d'éclairage alimenté à l'énergie solaire a vu le jour sur le boulevard Taschereau à Brossard. De concert avec la société Lekla, des panneaux photovoltaïques ont été installés et permettent de capter l'énergie et de l'accumuler en prévision de périodes moins ensoleillées.

DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE

109 autobus hybrides (début 2018)	5 autobus 100% électriques à venir
--	---





Même par temps froid et gris, les diodes électroluminescentes (DEL) situées dans le toit et à l'arrière des surfaces d'affichage de l'abribus ont fonctionné à toutes heures programmées par le RTL. La technologie a donc fait ses preuves et a pu respecter les critères d'éclairage imposés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) grâce à un système de modulation à distance.

Mise à niveau des outils de radiocommunication

Le système de radiocommunication constitue un élément important dans la coordination des opérations au RTL, puisqu'il permet notamment d'assurer la communication entre le centre de contrôle et les chauffeurs sur la route.

Dans le but de moderniser ce système, et de passer de l'analogique au numérique, le RTL a procédé à une analyse des besoins et à la définition d'un projet de remplacement de l'équipement actuel au cours des prochaines années.

Instauration des meilleures pratiques

Méthode d'organisation 5S

Une équipe de projet composée d'employés de l'entretien a été mise sur pied à Longueuil avec comme objectif d'instaurer des espaces de travail plus efficaces dans nos centres d'exploitation à l'aide de la méthode 5S. Plus spécifiquement, celle-ci permet d'améliorer la qualité, la sécurité et la productivité en optimisant l'organisation des postes et des lieux de travail. Le déploiement de cette initiative se poursuit en 2018.

Entretien préventif

L'implantation d'un nouveau programme d'entretien préventif des durites du système de refroidissement des autobus a permis d'augmenter de manière importante l'intervalle entre les pannes (MDBF) et la réduction de l'impact sur l'environnement dû au déversement sur la route de liquide de refroidissement.

**MODERNISER
TRANSFORMER
INNOVER**



NOTRE PIERRE D'ASSISE : NOS EMPLOYÉS

PROFIL

au 31 décembre 2017
(employés permanents)

	Nombre	Femmes	Hommes
Employés de bureau	84	62%	38%
Cadres	106	33%	67%
Employés d'entretien	241	6%	94%
Chauffeurs	673	24%	76%
TOTAL	1 104	24%	76%

1 million \$
d'investissement en diverses
activités de formation
de la main-d'œuvre

moyenne
d'âge

46 ans

moyenne
d'années
de service

12 ans

nombre
d'embauches
en 2017

126

nombre de
départs à
la retraite

40

Assurer le renouvellement des conventions collectives

Les négociations se sont poursuivies en 2017 pour le renouvellement des conventions collectives.

Une nouvelle entente d'une durée de six ans a été signée en juin avec le Syndicat des employés d'entretien (CSN). Celle-ci prévoit des augmentations de salaire équivalant à 12,25 %. Elle comprend un réaménagement des horaires, une revue de l'organisation du travail ainsi qu'un décloisonnement de certaines tâches, afin d'accroître la flexibilité opérationnelle et de générer des gains de productivité. Par ailleurs, des mesures ont également été instaurées pour favoriser la conciliation travail-famille.

Miser sur les compétences

En 2017, le RTL a investi plus d'un million de dollars en diverses activités de formation de la main-d'œuvre. Ce sont plus de 32 000 heures qui ont ainsi été consacrées pour améliorer les compétences et adapter nos méthodes de travail face aux changements organisationnels et technologiques, comme l'électrification des transports par exemple.

**ATTIRER
FORMER
MOBILISER**



Soutenir l'amélioration continue

Faisant suite au programme d'amélioration continue mis sur pied en 2016, différents projets ont été amorcés sous forme d'études ou d'ateliers de recherche de solutions. Le but de ce programme vise l'amélioration de la qualité des services clients, la réduction des coûts opérationnels et l'atteinte de cibles de performance plus élevées.

Reconnaître la contribution et l'engagement

Lancé le 10 avril 2017, le nouveau Programme de reconnaissance des employés du RTL a pour objectif de reconnaître et de valoriser la contribution individuelle et collective du personnel au sein de l'organisation. Il vise à permettre aux employés de développer leur plein potentiel par la valorisation de leur apport et le maintien d'un environnement de travail accueillant.

Le programme reconnaît non seulement l'atteinte des résultats, mais aussi l'expertise, les efforts et les individus.

Bien que faisant partie intégrante de notre philosophie et de nos pratiques de gestion au jour le jour, quatre grands événements sont déployés au cours de l'année pour nous permettre de marquer le coup :

- La semaine et le gala des Prix reconnaissance pour formellement reconnaître les personnes qui se distinguent
- Un BBQ estival pour le plaisir d'être ensemble
- Une soirée reconnaissance pour marquer la contribution de nos employés qui atteignent 25 années de service et pour ceux qui partent à la retraite
- Un dîner pour souligner l'arrivée du temps des fêtes

Promouvoir le mieux-être et la sécurité au travail

Dans un souci de fournir à tous les employés un environnement de travail sécuritaire en favorisant la prévention, le RTL s'est doté d'un plan de mesures d'urgence (PMU) afin de mettre en place les préceptes nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique des employés, et pour améliorer les interventions lors d'une situation d'urgence.

Nos efforts en matière de prévention ont porté fruit. En effet, nous avons constaté une importante baisse du nombre d'accidents, de l'ordre de 20 %, au cours de l'année 2017 comparativement à 2016.

	2017	2016	2015
Nombre d'accidents	63	79	50
Nombre de jours perdus	2 758	3 051	2 351



RAPPORTS FINANCIERS

au 31 décembre 2017



RÉSULTATS FINANCIERS

En 2017, le Réseau de transport de Longueuil a enregistré à l'état de fonctionnement à des fins fiscales des revenus de 172,4M\$ et des dépenses de 172,3M\$.

Revenus

		<u>en M\$</u>
45%	Contribution de l'agglomération	77,5 \$
16%	Clients	27,2 \$
21%	Rémunération de l'Autorité régionale de transport métropolitain	36,7 \$
11%	Transferts	18,9 \$
7%	Autres revenus	12,1 \$

Dépenses

60%	Rémunération et charges sociales	103,5 \$
10%	Frais financiers et affectations	17,2 \$
12%	Biens non durables	21,0 \$
10%	Transport	14,5 \$
5%	Entretien, réparation et services	10,8 \$
3%	Contribution au fonds d'immobilisation de l'AMT	5,3 \$

Répartition des dépenses

Transport

Transport adapté	1,4 \$
Taxi collectif	8,1 \$
Contribution à la ligne de train de banlieue Mont-Saint-Hilaire/Montréal	4,7 \$
Dépenses diverses de transport	0,3 \$

Biens non durables

Carburant	8,9 \$
Pièces et fournitures	9,8 \$
Services publics	2,3 \$

Entretien, réparation et services

Entretien et réparation des immeubles	1,6 \$
Services techniques	2,2 \$
Contribution pour l'utilisation des équipements métropolitains	2,3 \$
Frais généraux	3,1 \$
Frais de location, honoraires professionnels et autres	1,6 \$

TARIFICATION

Au 31 décembre 2017

Les titres de transport ne sont pas remboursables	Disponible sur	Tarif ordinaire	TARIFS RÉDUITS		
			6 à 11 ans et étudiants 12 à 17 ans	Étudiants 18 ans et plus	Adultes 65 ans et plus
TITRES MÉTROPOLITAINS acceptés par le RTL, le RTM, la STM et la STL Note : Les titres de transport métropolitains TRAM 4-6-7-8 sont également acceptés sur notre réseau.					
Tram zone 5 - mensuel <small>(Saint-Bruno-de-Montarville se situe dans la ZONE 5)</small>		167,00 \$	100,00 \$	134,00 \$	100,00 \$
Tram zone 3 - mensuel		135,00 \$	81,00 \$	108,00 \$	81,00 \$
TITRES LOCAUX - acceptés sur le territoire du Réseau de transport de Longueuil Note : Avec un titre local, vous ne pouvez pas utiliser le métro ou le train.					
Titre mensuel		96,50 \$	57,50 \$	57,50 \$	57,50 \$
Titre 4 mois		--	226,00 \$	226,00 \$	226,00 \$
Titre mensuel Accès 65 hors pointe		--	--	--	28,75 \$
Soirée illimitée		4,50 \$	4,50 \$	4,50 \$	4,50 \$
24 heures consécutives		9,50 \$	9,50 \$	9,50 \$	9,50 \$
6 passages avec correspondance		19,00 \$	11,50 \$	19,00 \$	11,50 \$
		19,00 \$	19,00 \$	19,00 \$	19,00 \$
1 passage avec correspondance		3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$
		3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$
En monnaie exacte, sans correspondance		3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$

Carte OPUS :

- Gratuit pour les 6-11 ans de l'agglomération de Longueuil
- 6\$ pour les utilisateurs du tarif ordinaire
- 15\$ pour les utilisateurs de tarifs réduits

Certains clients voyagent gratuitement!

- Les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'une personne en assurant la surveillance.
- Les accompagnateurs d'un client admis au transport adapté.
- Privilège famille - Les détenteurs d'un titre de transport valide du RTL âgés de 18 ans et plus qui voyagent pendant la fin de semaine, du vendredi 18 h à la fin du service le dimanche, peuvent être accompagnés gratuitement d'un maximum de 5 enfants âgés de 11 ans et moins. Cette offre est valable sur tout le réseau du RTL.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	28
Rapport de la vérificatrice générale	30
État des résultats.....	32
État de la situation financière	33
État de la variation de la dette nette	34
État des flux de trésorerie	35
Charges par objets.....	36
Notes complémentaires aux états financiers.....	37
Annexes	
Annexe A - Excédent de fonctionnement à des fins fiscales.....	51
Annexe B - Déficit d'investissement à des fins fiscales	52



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
4605-A, boulevard Lapinière
Bureau 200
Brossard (Québec) J4Z 3T5
Canada

Tél. : 450 618-4270
Télec. : 450 618-6420
www.deloitte.ca

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Réseau de transport de Longueuil, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Réseau de transport de Longueuil au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que Réseau de transport de Longueuil inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations portent sur la ventilation de l'excédent accumulé ainsi que sur l'excédent de l'exercice à des fins fiscales et sont présentées à la note complémentaire 12 et aux annexes A et B. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Autre point

Nous avons émis également un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 5 avril 2018 relativement aux états financiers de Réseau de transport de Longueuil à être déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

 S.E.N.C.R.L. / S.r.l.¹

Le 5 avril 2018

¹ CPA auditeur; CA, permis de comptabilité publique n° A108263



Bureau de la vérificatrice générale

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Aux membres du conseil,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Réseau de transport de Longueuil, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé à l'état de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

	2017 \$
État de la situation financière	
Actifs financiers – transferts à recevoir	(21 410 258)
Dette nette et excédent (déficit) accumulé	<u>(21 410 258)</u>
État des résultats	
Revenus	
Fonctionnement – transfert du gouvernement du Québec	6 319 033
Investissement – transfert du gouvernement du Québec	476 919
Excédent de l'exercice	<u>6 795 952</u>
État de la variation de la dette nette	
Excédent de l'exercice	6 795 952
Redressement aux exercices antérieurs	(28 206 210)
Dette nette	<u>(21 410 258)</u>

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans les paragraphes « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Réseau de transport de Longueuil au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que Réseau de transport de Longueuil inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations portent sur la ventilation de l'excédent accumulé, sur l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales ainsi que sur le déficit d'investissements à des fins fiscales qui sont présentées à la note complémentaire 12 et aux annexes A et B. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités.

Autres points

J'ai émis également un rapport de la vérificatrice générale comportant une opinion modifiée signé en date du 5 avril 2018 relativement aux états financiers de Réseau de transport de Longueuil à être déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette nouvelle norme.

La norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.

États financiers comparatifs

Les états financiers de Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 6 avril 2017.

Longueuil, Québec
Le 5 avril 2018

Guyline Séguin, CPA auditrice, CA

Guyline Séguin, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

			Réalisations
	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
Revenus			
Quote-part	77 505 382	77 505 382	74 641 148
Transferts	20 483 713	18 876 309	24 141 898
Rémunération de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)	-	36 665 241	-
Services rendus	60 941 909	27 223 370	60 705 001
Intérêts	-	22 913	53 969
Autres revenus	8 857 943	12 103 985	9 859 793
	167 788 947	172 397 200	169 401 809
Charges par fonctions			
Administration générale	19 600 373	18 368 929	26 459 070
Transport	152 791 974	154 969 718	145 750 225
Frais de financement	3 662 000	2 649 929	3 646 925
	176 054 347	175 988 576	175 856 220
Déficit de l'exercice	(8 265 400)	(3 591 376)	(6 454 411)
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	127 207 800	133 662 211
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	-	123 616 424	127 207 800

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2017

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Actifs financiers			
Encaisse	3	1 344 423	2 051 288
Débiteurs	4	20 963 723	22 142 625
		22 308 146	24 193 913
Passifs			
Emprunts temporaires	5	6 696 067	5 676 000
Créditeurs et charges à payer	6	34 479 723	26 191 335
Revenus reportés	7	275 146	841 111
Dettes à long terme	8	74 168 107	61 316 162
Passif au titre des avantages sociaux futurs	9	3 441 300	6 164 100
		119 060 343	100 188 708
Dettes nettes		(96 752 197)	(75 994 795)
Actifs non financiers			
Immobilisations	10	206 560 243	192 702 751
Stocks		4 265 459	3 816 519
Autres actifs non financiers	11	9 542 919	6 683 325
		220 368 621	203 202 595
Excédent accumulé	12	123 616 424	127 207 800
Obligations contractuelles	14		
Éventualités	15		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Réalizations		
	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
Déficit de l'exercice	(8 265 400)	(3 591 376)	(6 454 411)
Variation des immobilisations			
Acquisition	-	(33 507 470)	(15 725 705)
Produit de cession	-	64 280	8 389
Amortissement	-	18 343 756	18 751 366
Perte à la cession	-	1 241 942	257 335
	-	(13 857 492)	3 291 385
Variation des stocks	-	(448 940)	(248 144)
Variation des autres actifs non financiers	-	(2 859 594)	(2 922 407)
	-	(3 308 534)	(3 170 551)
Variation de la dette nette	(8 265 400)	(20 757 402)	(6 333 577)
Dette nette au début de l'exercice	-	(75 994 795)	(69 661 218)
Dette nette à la fin de l'exercice	-	(96 752 197)	(75 994 795)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Déficit de l'exercice		(3 591 376)	(6 454 411)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		18 343 756	18 751 366
Perte à la cession d'immobilisations		1 241 942	257 335
		15 994 322	12 554 290
Variation des éléments hors caisse	13	2 869 991	1 203 576
		18 864 313	13 757 866
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition		(33 507 470)	(15 725 705)
Produit de cession		64 280	8 389
		(33 443 190)	(15 717 316)
Activités de financement			
Émission de dettes à long terme*		30 132 000	8 096 700
Remboursement de la dette à long terme*		(17 149 700)	(18 626 700)
Variation nette des emprunts temporaires		1 020 067	5 676 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme		(130 355)	94 673
		13 872 012	(4 759 327)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(706 865)	(6 718 777)
Encaisse au début		2 051 288	8 770 065
Encaisse à la fin		1 344 423	2 051 288

* Incluant un montant de 4 882 000 \$ à titre de refinancement (7 566 700 \$ en 2016).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHARGES PAR OBJETS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Réalizations		
	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
Rémunération	76 355 712	80 504 985	76 612 349
Charges sociales	25 439 146	23 019 895	24 408 813
Biens et services	46 342 489	46 167 525	47 292 000
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :			
Du Réseau	768 162	933 547	799 131
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	725 838	853 491	908 715
Autres frais de financement	2 168 000	862 891	1 939 079
Contributions à des organismes	5 505 000	5 302 486	5 144 767
Amortissement des immobilisations	18 750 000	18 343 756	18 751 366
	176 054 347	175 988 576	175 856 220

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

1. Statut de l'organisme municipal

Le Réseau de transport de Longueuil (ci-après le « Réseau ») est constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* [L.R.Q., chapitre S-30.01] et a comme responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun.

À compter du 1^{er} juin 2017, le Réseau est assujéti à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8). Elle prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes par l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport « AMT » qui a été remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain « ARTM » qui est dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain « RTM » qui a pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

La nouvelle gouvernance prévoit également que l'offre de service de transport collectif établie par l'ARTM est livrée par les exploitants, dont le Réseau, en vertu d'ententes de services. Conformément à ces nouvelles exigences, le Réseau doit conclure une entente contractuelle avec l'ARTM. Cette entente spécifiera, entre autres, l'offre de transport, les objectifs de performance et de qualité des services ainsi que la rémunération convenue. À compter du 1^{er} juin 2017, le Réseau a pour mandat de fournir les services de transport collectif et de collaborer, à la demande de l'ARTM, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif sur son territoire.

Le Réseau est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent de l'exercice à des fins fiscales présenté aux annexes A et B et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales présentée à la note complémentaire 12.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Base de présentation

La comptabilisation des transactions aux livres du Réseau s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Constatation des revenus

La quote-part est constatée lorsqu'elle est déterminée et adoptée par résolution.

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés à l'état des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Pour l'exercice 2017, les revenus-clients sont comptabilisés pour une période de cinq mois, soit de janvier à mai 2017. En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les revenus-clients deviennent la propriété de l'ARTM à compter du 1^{er} juin 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les revenus provenant de l'ARTM correspondent au total des dépenses de fonctionnement du Réseau, déduction faite des revenus s'y rattachant.

Les revenus de transferts sont constatés à l'état des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Le Réseau considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement qu'à partir du moment où il y a eu vote des crédits à l'Assemblée Nationale.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Montant des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme

Les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme sont créés lors de l'émission d'une dette à long terme sur la base des taux de subvention applicables.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont transférés aux revenus lorsque les critères de constatation sont satisfaits.

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont présentés en réduction de la dette à long terme et sont amortis sur la durée des emprunts correspondants.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées et à payer en fin d'exercice par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe le Réseau est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment les avantages complémentaires de retraite comme l'assurance vie offerte aux retraités.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

2. Méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services avec ou sans projection des salaires futurs, selon le cas, à partir du taux d'actualisation fixé, à partir des hypothèses les plus probables du Réseau en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur au marché sur une période de trois ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

La *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* requiert la création de deux volets distincts, soit un volet pour le service postérieur au 31 décembre 2013 et un volet pour le service antérieur au 1^{er} janvier 2014. Pour cette raison, la méthode d'évaluation de l'obligation du volet antérieur au 1^{er} janvier 2014 du régime capitalisé a été modifiée pour utiliser la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées. La même méthode a été appliquée à l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet en contrepartie d'une affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir pour fins fiscales.

Pour l'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés, l'excédent est inscrit aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiments	40 ans
Véhicules	10 à 16 ans
Ameublement et équipement de bureau	10 ans
Machinerie, outillage et équipement divers	10 ans
Asphaltage	15 ans

L'amortissement des immobilisations est inclus aux charges à l'état des résultats de l'exercice, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales.

Les immobilisations en cours seront amorties dès leur mise en service.

Stocks

Les stocks, constitués principalement de carburant et de pièces de rechange, sont évalués au coût selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks désuets sont radiés des livres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

2. Méthodes comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Le Réseau comptabilise un passif au titre des sites contaminés dont il est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus liés à l'ARTM, les transferts, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, les hypothèses relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds, soit celles impliquant un fonds réservé ou celles touchant l'excédent de fonctionnement affecté et l'excédent de fonctionnement non affecté. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des charges.

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent dont l'utilisation est réservée par des résolutions du conseil d'administration à des fins précises.

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer et à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, mais qui font l'objet de traitement différé à des fins fiscales. Elles ont été créées aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par le Réseau et amorties selon les durées indiquées ci-dessous par affectation à l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

- a) Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1^{er} janvier 2000.
 - i) Pour les salaires et les avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans.
- b) Avantages sociaux futurs :
 - i) pour le passif constaté initialement au 1^{er} janvier 2007 : dans le cas des régimes non capitalisés, en vertu des mesures d'allègement adoptées par le Réseau, aucune méthode d'amortissement définie n'a présentement été déterminée;
 - ii) pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régimes de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
 - iii) à titre de mesure d'allègement pour les excédents de la charge sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : l'excédent est inscrit aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir et aucun amortissement n'est prévu;

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

2. Méthodes comptables (suite)

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (suite)

- iv) à titre de mesure d'allègement pour gains / pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées : le Réseau s'est prévalu des mesures d'allègement prévues selon lesquelles les pertes actuarielles de 2008 qui se trouvent à l'intérieur d'un couloir de 10 % du maximum entre la valeur de l'actif et la valeur de l'obligation du régime à la fin de l'année aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir. Les montants ainsi transférés à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés doivent être totalement amortis sur une période maximale correspondant à la DMERCA.

3. Encaisse affectée

Un montant d'encaisse de 1 209 825 \$ (1 945 359 \$ en 2016) est affecté à des fins de fonds d'assurance et de fonds de roulement.

4. Débiteurs

	2017	2016
	\$	\$
Gouvernement du Québec et ses entreprises	17 135 775	17 417 897
Gouvernement du Canada et ses entreprises	653 448	592 538
Organismes municipaux	507 208	527 730
Détaillants	1 140 061	1 935 231
Autres	1 527 231	1 669 229
	20 963 723	22 142 625
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	3 995 312	4 688 810

5. Emprunts temporaires

Le Réseau dispose d'une marge de crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 45 000 000 \$, portant intérêt au taux de base de 3,00 % (2,70 % en 2016) et est renégociable annuellement.

Le Réseau dispose d'une marge de crédit pour l'acquisition d'autobus d'un montant autorisé de 15 000 000 \$, portant intérêt au taux de base de 3,00 % (2,70 % en 2016).

Le solde des emprunts temporaires est de 6 696 067 \$ au 31 décembre 2017 (5 676 000 \$ au 31 décembre 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

6. Créiteurs et charges à payer

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs	15 471 029	9 160 364
Salaires et avantages sociaux	17 654 765	15 721 883
Dépôts et retenues de garantie	677 311	633 998
Intérêts courus sur la dette à long terme	196 127	194 599
Transferts perçus en trop	480 491	480 491
	34 479 723	26 191 335

7. Revenus reportés

	2017	2016
	\$	\$
Titres de transport	56 919	841 111
Autres	218 227	-
	275 146	841 111

8. Dette à long terme

	2017	2016
	\$	\$
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 0,98 % à 4,41 %, échéant de 2018 à 2027	74 549 600	61 567 300
Frais reportés liés à la dette à long terme	(381 493)	(251 138)
	74 168 107	61 316 162

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	14 548 700
2019	11 334 700
2020	9 631 300
2021	9 167 300
2022	7 931 300
2023 et suivants	21 936 300

Le Réseau a émis des obligations envers un régime de retraite (PL54) pour un montant cumulatif de 4 187 600 \$ (4 988 300 \$ en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

9. Avantages sociaux futurs

	2017	2016
	\$	\$
<i>Passif au titre des avantages sociaux futurs</i>		
Actif (passif) des régimes de retraite	2 564 500	(679 600)
Passif des régimes d'avantages complémentaires de retraite	(6 005 800)	(5 484 500)
	(3 441 300)	(6 164 100)
<i>Charge de l'exercice</i>		
Régimes de retraite	8 990 900	11 984 100
Régimes d'avantages complémentaires de retraite	722 900	501 200
Régimes de retraite des élus municipaux	38 677	39 938
	9 752 477	12 525 238

Régimes de retraite

Pour chaque groupe d'employés (chauffeurs, employés d'entretien, cadres intermédiaires et de premier niveau, employés de bureau et cadres de direction), un régime de retraite à prestations déterminées distinct est constitué.

Le Réseau assume le risque relatif au rendement des régimes de retraite et doit par conséquent s'assurer que les cotisations qu'il verse sont suffisantes pour assumer le coût des prestations prévues par le régime.

Les taux de cotisation des employés varient de 7,26 % à 10,91 % selon le groupe d'employés. Les taux de cotisation de l'employeur varient de 10,26 % à 14,00 % selon le groupe d'employés.

Les évaluations les plus récentes ont été effectuées au 31 décembre 2015 pour quatre groupes d'employés et au 31 décembre 2014 pour le groupe des employés d'entretien.

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 était requise par la Loi pour tous les régimes visés.

La Loi prévoit un processus avec période de négociations débutant le 1^{er} février 2015 afin de déterminer la nature des changements à être apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel doit être prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus, avec négociations à compter du 1^{er} janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 était requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches et l'ampleur des sommes en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

	2017	2016
	\$	\$
<i>Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs</i>		
Passif au début	(679 600)	(2 837 600)
Charge de l'exercice	(8 990 900)	(11 984 100)
Cotisations versées par l'employeur	12 235 000	14 142 100
Actif (passif) à la fin	2 564 500	(679 600)
<i>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</i>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	335 397 000	313 834 200
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(338 707 300)	(323 040 400)
	(3 310 300)	(9 206 200)
Pertes actuarielles non amorties	5 874 800	8 526 600
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	2 564 500	(679 600)
<i>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</i>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	335 397 000	313 834 200
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(338 707 300)	(323 040 400)
	(3 310 300)	(9 206 200)
<i>Charge de l'exercice</i>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	12 772 000	13 044 300
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	-	(11 083 000)
Cotisations salariales des employés	(5 586 700)	(5 238 100)
Amortissement des pertes actuarielles	1 389 400	3 356 700
Pertes actuarielles constatées lors d'une modification de régime	-	10 223 900
Charge de l'exercice excluant les intérêts	8 574 700	10 303 800
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	19 845 200	19 735 700
Rendement espéré des actifs	(19 429 000)	(18 055 400)
Charge d'intérêts nette	416 200	1 680 300
	8 990 900	11 984 100

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Informations complémentaires

	2017	2016
	\$	\$
Rendement réel des actifs pour l'exercice	21 696 300	22 080 300
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	(19 429 000)	(18 055 400)
Gain de l'exercice sur le rendement des actifs	2 267 300	4 024 900
(Perte) gain de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	(1 004 900)	2 391 500
Prestations versées au cours de l'exercice	18 056 800	16 950 800
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	341 714 100	316 215 100
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par le Réseau	4 187 600	4 988 300
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations	4 361 200	2 100 700
DMERCA	13	13

Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation

	2017	2016
	%	%
Taux d'actualisation	6,20	6,20
Taux de rendement prévu à long terme	6,20	6,20
Taux de croissance des salaires	3,50	3,50
Taux d'inflation	2,50	2,50
Tables de mortalité	CP M 14_Publ CPM-B	

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

Le Réseau offre à ses retraités et futurs retraités, ainsi qu'à quelques préretraités, des avantages complémentaires de retraite de type prestations déterminées. Le régime prévoit uniquement de l'assurance vie. Le montant d'assurance vie des préretraités est déterminé en fonction du salaire au moment de la préretraite jusqu'à l'âge de 65 ans. À compter de 65 ans, la couverture des préretraités est équivalente à celle des retraités. Quant au montant d'assurance vie des retraités, il est déterminé en fonction de l'âge du retraité et de son groupe d'emploi. Finalement, le Réseau finance à 100 % la prime exigée par l'assureur pour l'assurance vie.

Le Réseau offre à ses cadres de direction un régime supplémentaire de retraite qui leur permet de recevoir des prestations de retraite supplémentaires à celles qu'ils pourront recevoir aux termes du régime capitalisé. Aucune cotisation n'est requise de la part des participants au régime supplémentaire.

Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs

	2017	2016
	\$	\$
Passif au début de l'exercice	(5 484 500)	(5 186 200)
Charge de l'exercice	(722 900)	(501 200)
Prestations ou primes versées par l'employeur	201 600	202 900
Passif à la fin de l'exercice	(6 005 800)	(5 484 500)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes d'avantages complémentaires de retraite (suite)

	2017	2016
	\$	\$
<i>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</i>		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(6 804 200)	(6 339 300)
Pertes actuarielles non amorties	798 400	854 800
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	(6 005 800)	(5 484 500)
<i>Charge de l'exercice</i>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	151 200	140 200
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	198 000	-
Amortissement des pertes actuarielles	139 400	139 500
Charge de l'exercice excluant les intérêts	488 600	279 700
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	234 300	221 500
	722 900	501 200
<i>Informations complémentaires</i>		
Perte de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	-	(1 000)
DMERCA	12	12
	2017	2016
	%	%
<i>Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation</i>		
Taux d'actualisation	3,75	3,75
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux d'inflation	2,25	2,25
Tables de mortalité	CP M 14_Publ CPM-B	

Régime de retraite à cotisations déterminées

Pour le groupe d'employés d'entretien, un régime de retraite à cotisations déterminées est instauré.

Le Réseau n'assume aucun risque puisque sa responsabilité à l'égard des services rendus aux salariés se limite aux versements des cotisations selon la formule déterminée par le régime.

Aucune cotisation des employés et de l'employeur n'a été effectuée puisque le régime a pris fin au 1^{er} janvier 2010.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régime de retraite des élus municipaux

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire, s'il y a lieu, aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et aux règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice, tel qu'établi par règlement du gouvernement.

	2017	2016
	\$	\$
Cotisations des élus au RREM	11 474	12 362
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM	38 677	39 938

10. Immobilisations

	2016	2017		
	Solde au début	Addition	Cession/ajustement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Bâtiments	105 639 840	1 189 271	35 969	106 793 142
Véhicules	253 906 936	30 803 611	14 425 760	270 284 787
Ameublement et équipement de bureau	33 614 772	1 028 331	27 311	34 615 792
Machinerie, outillage et équipement divers	3 318 482	68 960	-	3 387 442
Terrains	3 648 255	-	2 400	3 645 855
Asphaltage	712 873	-	-	712 873
	400 841 158	33 090 173	14 491 440	419 439 891
Immobilisations en cours	3 936 923	417 297	705 806	3 648 414
	404 778 081	33 507 470	15 197 246	423 088 305

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

10. Immobilisations (suite)

	2016			2017
	Solde au début	Addition	Cession/ ajustement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Bâtiments	52 914 376	2 595 017	-	55 509 393
Véhicules	128 051 619	14 391 555	13 863 710	128 579 464
Ameublement et équipement de bureau	28 318 218	1 219 289	27 314	29 510 193
Machinerie, outillage et équipement divers	2 652 736	90 370	-	2 743 106
Asphaltage	138 381	47 525	-	185 906
	212 075 330	18 343 756	13 891 024	216 528 062
Valeur comptable nette	192 702 751	15 163 714	1 306 222	206 560 243

11. Autres actifs non financiers

	2017	2016
	\$	\$
Frais payés d'avance	235 952	378 521
Dépôts sur achats d'autobus	9 306 967	6 304 804
	9 542 919	6 683 325

12. Excédent accumulé

	2017	2016
	\$	\$
Excédent de fonctionnement non affecté	130 038	70 464
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés	7 577 883	8 003 717
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(12 831 175)	(17 064 145)
Financement des investissements en cours	(10 653 177)	(3 814 097)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	139 392 855	140 011 861
	123 616 424	127 207 800

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2017	2016
	\$	\$
Débiteurs	1 178 902	913 673
Créditeurs et charges à payer	8 288 388	5 205 494
Revenus reportés	(565 965)	114 660
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(2 722 800)	(1 859 700)
Stocks	(448 940)	(248 144)
Autres actifs non financiers	(2 859 594)	(2 922 407)
	2 869 991	1 203 576

14. Obligations contractuelles

Le Réseau s'est engagé en vertu de divers contrats de déneigement, d'entretien, de location de locaux et de véhicules, échéant jusqu'en 2022, à verser une somme totale de 76 383 346 \$. Les versements des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	49 974 742
2019	7 381 206
2020	6 961 884
2021	6 080 823
2022	5 984 691

De plus, le Réseau s'est engagé pour l'exercice 2018 pour un montant de 28 692 799 \$ afin de compléter l'acquisition de 67 autobus hybrides.

15. Éventualités

Auto-assurance

Le Réseau a décidé d'auto-assurer les risques d'accidents routiers de ses véhicules. Dans le but de se conformer aux exigences de la Section V du règlement sur l'attestation de solvabilité exigée en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, le Réseau a créé une réserve financière dont le solde est de 1 211 315 \$ au 31 décembre 2017 (1 196 928 \$ au 31 décembre 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

16. Instruments financiers dérivés

Le Réseau conclut périodiquement des contrats d'achat à terme basés sur les indices « Heating Oil - NYMEX » et « WTI-NYMEX » avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie de la fluctuation du prix du carburant. Le Réseau n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les gains et pertes réalisés qui y sont reliés sont constatés à l'état des résultats en contrepartie de la charge sur le carburant. Une perte de 1 021 850 \$ a été constatée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (perte de 2 440 875 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le Réseau possède des contrats d'achat à terme échéant de 2017 à 2019 pour une quantité totale de référence de 8 250 000 litres dont la valeur au marché est de 958 568 \$ (au 31 décembre 2016, le Réseau possède des contrats d'achat à terme échéant de 2017 à 2019 pour une quantité totale de référence de 9 250 000 litres dont la valeur au marché est de 1 547 762 \$).

La valeur au marché de ces instruments n'est pas constatée à l'état de la situation financière.

17. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation de l'exercice considéré.

ANNEXES

Exercice terminé le 31 décembre 2017

Annexe A - Excédent de fonctionnement à des fins fiscales

	Réalizations		
	Budget	2017	2016
	\$	\$	\$
Déficit de l'exercice	(8 265 400)	(3 591 376)	(6 454 411)
Moins : revenus d'investissement	-	(170 583)	(4 658 741)
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(8 265 400)	(3 761 959)	(11 113 152)
Conciliation à des fins fiscales			
<i>Immobilisations</i>			
Amortissement	18 750 000	18 343 756	18 751 366
Produit de cession	-	64 280	8 389
Perte à la cession	-	1 241 942	257 335
	18 750 000	19 649 978	19 017 090
<i>Financement</i>			
Remboursement de la dette à long terme	(11 467 000)	(10 773 502)	(10 356 368)
<i>Affectations</i>			
Activités d'investissement	(125 000)	(578 936)	(18 343)
Excédent accumulé			
Fonctionnement affecté	1 500 000	-	-
Réserves financières	(125 000)	(242 680)	2 488 823
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(267 600)	(4 232 971)	23 341
	982 400	(5 054 587)	2 493 821
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	59 930	41 391

ANNEXES

Exercice terminé le 31 décembre 2017

Annexe B - Déficit d'investissement à des fins fiscales

	Réalizations	
	2017	2016
	\$	\$
Revenus d'investissement	170 583	4 658 741
Conciliation à des fins fiscales		
<i>Immobilisations</i>		
Acquisitions	(33 507 470)	(15 725 705)
<i>Financement</i>		
Financement à long terme des activités d'investissement	25 250 000	530 000
<i>Affectations</i>		
Activités de fonctionnement	578 936	18 343
Excédent accumulé		
Réserves financières et fonds réservés	668 518	1 273 440
	1 247 454	1 291 783
Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	(6 839 433)	(9 245 181)





rti-longueuil.qc.ca